

Procès verbal de l'AG. Extraordinaire du vendredi 06 mai 2011

OBJET - Vote des Statuts et Règlements Nationaux modifiés à l'AG.Nationale 2011 à Boulazac (Dordogne) .

- Proposition et vote d'une modification au Règlement Intérieur du Comité Départemental UFOLEP de l'Yonne .

OUVERTURE de l'AG.Extraordinaire , à 19h15 , par Agnès Gautherin , Présidente du Comité Départemental.,après contrôle des licences et des pouvoirs .

PERSONNALITES PRESENTES

Monsieur Gérard MORETTI

Président du Comité Départemental Sport Adapté ,
représentant également Monsieur Michel LEBLANC,
Président du CDOS

Monsieur Yves BIRON

Conseiller Municipal de la Ville d'Auxerre, chargé
des Sports , représentant Monsieur Guy FEREZ ,
maire d'Auxerre et résident de la Communauté de
Communes .

Madame Corinne PINTENO

représentant Monsieur Yves COGNERAS, Directeur
Départemental DDCSPP

Monsieur Antonin COIS

Secrétaire Général de la Ligue de l'Enseignement de
l'Yonne , représentant également Monsieur David
CLUZEAU , Président de l'URFOL.

PRESENTS

Les membres du Comité Directeur (sauf JF.Chalon) et le Délégué Départemental UFOLEP de l'Yonne.

PERSONNALITES ABSENTES

Monsieur Philippe MACHU

Président du Comité National UFOLEP - Excusé

Monsieur Patrick GENDRAUD

Vice-Président du Conseil Général de l'Yonne ,
chargé des Sports - Excusé

Monsieur Guy FEREZ

Maire d'Auxerre et Président de la Communauté de
Communes – Excusé

Monsieur Michel LEBLANC

Président du CDOS - Excusé

Monsieur Bernard MILLET

Président de PSY

Monsieur Rémy STRASBERG

Président du Comité Régional UFOLEP-Bourgogne-

Excusé

Monsieur Fabrice SAUVEGRAIN

Délégué Régional UFOLEP - Excusé

Madame Sylvie GIBIER

Présidente de l'SEP.Yonne- Excusée

Monsieur Christophe DECHAUME

Délégué Départemental USEP de l'Yonne - Excusé

Monsieur CHALON

Membre du Comité Départemental de l'Yonne

Rappel des Statuts de l'UFOLEP

« Les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée générale qui ne peut délibérer valablement que si les représentants mandatés présents détiennent au moins la moitié des voix.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée est convoquée de nouveau , à quinze jours au moins d'intervalle , et cette fois , elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre de voix .

Dans tous les cas , les statuts ne peuvent être votés qu'à la majorité des deux tiers des suffrages valablement exprimés (à l'exclusion des bulletins blancs et nuls) . »

Nombre de licences au 31 août 2010 :	3 945
Quota pour que l'AG puisse statuer :	1 973
Nombre de voix représentées à l'ouverture de l'AG.Extraordinaire :	894

En application des Statuts , l'AG.Extraordinaire du 06 mai 2011 n'est pas en mesure de voter les modifications aux Statuts et Règlements de l'UFOLEP

En conséquence, la séance est levée à 19 h 30 .

La nouvelle AG.Extraordinaire du Comité Départemental UFOLEP de l'Yonne aura lieu le

**Vendredi 27 mai 2011 à 20 h 00
à Auxerre
Le lieu sera précisé ultérieurement**

Le 08 mai 2011

La secrétaire du Comité
Départemental
Nicolle Durand

La Présidente du Comité
Départemental
Agnès Gautherin

Compte-rendu adopté à l'unanimité lors de l'AG.2012